

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 29 MARS 2010

Le vingt neuf mars deux mille dix, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt cinq mars deux mille dix, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M. EVRARD Dominique, Mmes LENNE Isabelle, DUQUESNE Véronique, MM BARBET Eric, DASSONVILLE Nicolas, SEVRETTE Pascal, DUCHEMIN Christian, Mme SCHAEVERBEKE Dominique, M. DUPUIS Alain, Mmes JUST Christelle, ADT Marie, GUIDE Marie-Dominique, MM DELECOLLE François, BONNECHERE François, Mme BLANGER Corinne.

Secrétaire de séance : Mme DUQUESNE Véronique.
Compte rendu affiché le 01 avril 2010.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 08 MARS 2010.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur EVRARD Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par François DELECOLLE, Maire et le compte de gestion du receveur dont le résultat est le suivant ;

Après s'être fait présenter le B.P, le B.S et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Réalisé
Section de Fonctionnement	
Dépenses	267.842,58
Recettes	288.197,70
Excédent	20.355,12

Section d'Investissement

Dépenses	21.538,89
Recettes	36.707,48
Excédent	15.168,59

EXCEDENT GLOBAL 35.523,71

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif à l'unanimité des membres présents,
le Conseil Municipal;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009
Décide d'affecter le résultat comme suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA Année N-1	Virement à la section d'investissement	Résultat de l'exercice Année N	Restes à réaliser Année N	Solde restes à réaliser Année N	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	M		N			R=M+N+Q
	- 33.036,48		15.168,59			- 17.867,89
Fonctionnement	A	B	C			D=A-B+C
	201.694,33	33.036,48	20.355,12			189.012,97

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

D correspond à l'affectation du résultat de l'exercice, à la résorption éventuelle du déficit antérieur de fonctionnement.	D = H+I+J
1. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009.</u> (si D en excédent).....	D= + 189.012,97
Affectation obligatoire : - à la couverture du besoin d'autofinancement (si R est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpt 1068).....	H = + 17.867,89
Solde disponible affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)..... - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....	I J= + 171.145,08
Total affecté au compte 1068.....	H+I = 17.867,89
2. <u>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2008</u> (si D en déficit).....	D
Déficit à reporter (ligne 002)	

VOTE DES TROIS TAXES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2010, identiques à ceux de l'année 2009 :

Taxe d'habitation	16,25%
Foncier bâti	21,26%
Foncier non bâti	49,67%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M.14 de 152.599 euros.

BUDGET PRIMITIF 2010.

Le Conseil Municipal examine le projet de budget primitif préparé par la commission des finances.

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	432.840,97	432.840,97
Investissement	133.271,89	133.271,89

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PASSATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS PASSEES AVEC LE SIER.

Monsieur le Maire expose que par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2009, les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ont été modifiés. La Fédération exercera en lieu et place du SIER la maîtrise d'ouvrage des travaux à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans les conventions passées entre la Commune et le SIER pour la réalisation de travaux, il convient que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans ses droits et obligations découlant de cette convention afin que la Fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le SIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la Commune et le SIER pour que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans l'exécution des conventions à compter du 1^{er} janvier 2010.

QUESTIONS DIVERSES.

Dominique EVRARD annonce que les travaux rue de Vers concernant les eaux pluviales pris en charge par Amiens Métropole devaient commencer ce jour ; ces travaux consistent à la pose de deux avaloirs de chaque coté de la rue permettant l'évacuation des eaux pluviales vers deux puits d'infiltration situés sous le parking de la salle des fêtes.

Il souligne qu'un courrier a été fait à Amiens Métropole pour lui demander de procéder à l'étude du problème de mauvais écoulement des eaux pluviales de la rue de Sains ; les travaux envisagés dans le bas de la rue d'Amiens pourraient être programmés l'an prochain ;

Il propose une réunion de la commission Accueil information et communication le 12 Avril à 18H.

Pascal SEVRETTE annonce que suite à la réunion du syndicat scolaire le 18 Mars 2010, une commission de réflexion a été créée ; une rencontre avec Mr BONTE responsable des transports à Amiens Métropole est prévue ce mardi 30 Mars à 11H.

Une réunion de la commission est fixée ce mercredi à 18H concernant la mise en place du centre aéré qui pourrait être organisée sur une commune autre que celles du syndicat.

Une réunion est fixée ce mardi 30 mars à 19H30 concernant la préparation de la chasse aux œufs prévue le samedi 3 Avril à 15H30 devant la Mairie.

Monsieur le Maire informe qu'un marquage pour 4 terrains de boules a été proposé au niveau du terrain de football ; La commune ne possédant pas de club, ces travaux ne seront pas pris en charge par AM, toutefois une autorisation de sa part est impérative.